



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
31.03.2004 Bulletin 2004/14

(51) Int Cl.7: **B41K 1/26**, B44C 1/24,
B05C 17/12

(21) Numéro de dépôt: **03292336.9**

(22) Date de dépôt: **24.09.2003**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

(72) Inventeur: **Secret, Dominique Gaston**
78170 La Celle St Cloud (FR)

(74) Mandataire: **Schwartz, Thierry J. et al**
Cabinet ORES
36, rue de St Pétersbourg
75008 Paris (FR)

(30) Priorité: **24.09.2002 FR 0211801**

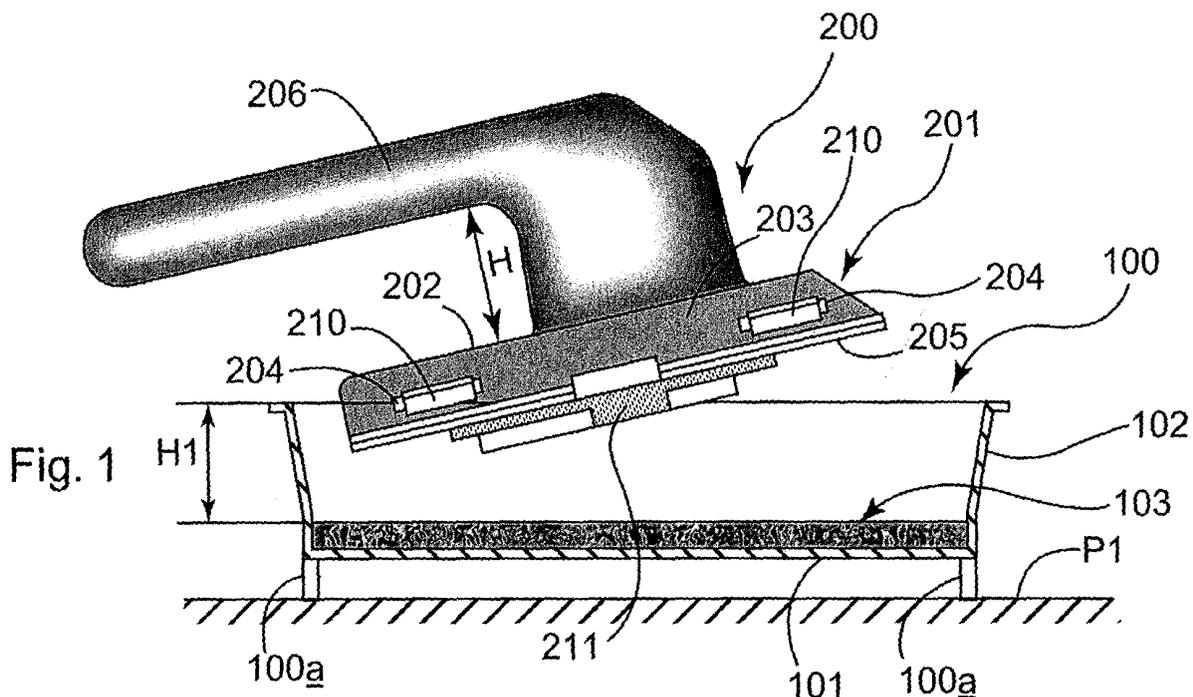
(71) Demandeur: **Secret, Dominique Gaston**
78170 La Celle St Cloud (FR)

(54) **Ensemble portable pour reporter des motifs sur un support et comprenant un bac et un tampon**

(57) L'ensemble portable est destiné au report d'un produit substantiellement liquide par petites zones successives sur des supports tels que des murs, cloisons et panneaux décoratifs, éventuellement munis d'un revêtement absorbant.

Il est caractérisé en ce qu'il comprend deux objets distincts mais coordonnés en formes et dimensions, l'un étant constitué par un bac (100) formé d'un fond (101)

qui est entouré d'un rebord périphérique supérieur (102) et qui est recouvert d'un élément spongieux (103) devant contenir une réserve du produit, et l'autre étant constitué par un tampon (200) de même contour que celui du bac (100) et de surface inférieure, afin que le tampon (200) puisse être placé dans le bac (100) de préférence de manière emboîtable, une poignée de préhension (104) étant disposée à l'extérieur du fond (101) du bac (100).



Description

[0001] On connaît le procédé de décoration qui consiste à imprégner un tampon avec un produit substantiellement liquide, c'est-à-dire une peinture, une patine, une encre ou analogue, puis à appliquer ce tampon ponctuellement sur un support afin que le motif du tampon soit reproduit sur le support par transfert localisé du produit.

[0002] On peut ainsi procéder par actions successives pour obtenir une suite de motifs identiques si l'on utilise toujours le même tampon ou des motifs variés si l'on utilise plusieurs tampons différents.

[0003] Actuellement, cette pratique est réalisée par des moyens disparates, car si l'on peut se procurer des tampons prêts à l'emploi, ils ne possèdent en revanche aucune caractéristique facilitant leur coordination avec leur complément naturel qui est un récipient dans lequel on dispose le produit en faible épaisseur, chacun devant improviser une installation en utilisant un récipient quelconque tel qu'un vieux plat, un bac à glaçons et autres, dans lequel on verse de la peinture vendue en pots.

[0004] Ces moyens sont très malcommodes et ne peuvent pas, en particulier, être facilement maintenus à portée de main de l'utilisateur car loin d'être portatifs, ils exigent au contraire la plus grande stabilité.

[0005] La présente invention concerne un matériel portatif et bien adapté à la pratique de la décoration au tampon non seulement par des professionnels mais aussi par des personnes non qualifiées.

[0006] A cette fin, l'invention a pour objet un ensemble portatif pour le report d'un produit substantiellement liquide par petites zones successives sur des supports tels que des murs, cloisons et panneaux décoratifs, éventuellement munis d'un revêtement absorbant, caractérisé en ce qu'il comprend deux objets distincts mais coordonnés en formes et dimensions, l'un étant constitué par un bac formé d'un fond qui est entouré d'un rebord périphérique supérieur et qui est recouvert d'un élément spongieux devant contenir une réserve du produit, et l'autre étant constitué par un tampon de même contour que celui du bac et de surface inférieure, afin que le tampon puisse être placé dans le bac de préférence de manière emboîtable, une poignée de préhension étant disposée à l'extérieur du fond du bac.

[0007] D'autres caractéristiques de l'invention ressortiront de la description détaillée ci-après faite en référence au dessin annexé. Bien entendu, la description et le dessin ne sont donnés qu'à titre d'exemple indicatif et non limitatif.

[0008] La figure 1 est une vue schématique montrant un ensemble conforme à l'invention, formé d'un bac et d'un tampon.

[0009] La figure 2 est une vue schématique d'un ensemble conforme à l'invention, dont le bac est muni d'une poignée de préhension.

[0010] La figure 3 est une vue schématique en élévation avec coupe partielle du bac de la figure 1, muni

d'une poignée de préhension amovible.

[0011] La figure 4 est une vue schématique montrant le dessous du bac de la figure 3.

[0012] La figure 5 est une vue schématique en plan d'un tampon conforme à l'invention.

[0013] La figure 6 est une vue schématique en élévation du tampon de la figure 5.

[0014] La figure 7 est une vue schématique montrant le dessous du tampon de la figure 5.

[0015] La figure 8 est une vue schématique en coupe faite selon la ligne VIII- VIII de la figure 7.

[0016] La figure 9 est une vue schématique avec coupe partielle du tampon de la figure 6.

[0017] La figure 10 est une vue schématique en coupe transversale d'une plaque amovible devant être assujettie au tampon de la figure 9, et faite selon la ligne X - X de la figure 11.

[0018] La figure 11 est une vue schématique en plan montrant la face inférieure de la plaque amovible de la figure 10 et portant un élément d'application.

[0019] La figure 12 est une vue schématique montrant un mode de réalisation particulier d'une plaque amovible selon lequel cette plaque possède des organes de retenue pour un ou plusieurs éléments d'application.

[0020] La figure 13 est une vue schématique de profil du tampon de la figure 9.

[0021] La figure 14 est une vue schématique en coupe transversale de la plaque amovible de la figure 11 et faite selon la ligne XIV - XIV de la figure 11.

[0022] La figure 15 est une vue schématique en plan d'une réglette amovible devant être assujettie au tampon en vue de constituer un repère de positionnement.

[0023] La figure 16 est une vue schématique en plan d'un tampon conforme à l'invention muni d'une réglette amovible.

[0024] En se reportant au dessin, on voit qu'un ensemble conforme à l'invention comprend deux objets distincts mais coordonnés, dont l'un est un bac 100 et l'autre un tampon 200.

[0025] Le bac 100 est formé d'un fond 101 qui est entouré d'un rebord périphérique supérieur 102 et qui est recouvert d'un élément absorbant, spongieux, 103 qui doit être copieusement imprégné d'un produit destiné à être appliqué à l'aide du tampon 200 sur un support : peinture, patine, encre et analogue.

[0026] Sur la figure 1, le bac 100 est muni de pieds 100a permettant le passage des doigts sous le fond 101 pour saisir le bac 100 directement quand celui-ci est posé sur un plan P1, en vue de sa manipulation.

[0027] Sur la figure 2, on voit un mode de réalisation de l'invention selon laquelle à l'extérieur du fond 101, se trouve une poignée de préhension 104 par laquelle un usager peut tenir le bac 100 à la main, tout en assurant son horizontalité, mais le produit liquide ou semi liquide imprégnant l'élément 103 ne peut pas s'écouler hors du bac, à moins que celui-ci soit très fortement incliné, voire renversé.

[0028] Le bac 100 présente en outre un rebord péri-

phérique inférieur 105 qui entoure l'extérieur du fond 101.

[0029] La poignée de préhension 104 du bac 100 est amovible par rapport à un organe de retenue 106 solidaire de l'extérieur du fond 101 et faisant par rapport à lui une proéminence au plus égale à la hauteur h du rebord périphérique inférieur 105.

[0030] Cette disposition est avantageuse en ce que le bac 100 proprement dit et la poignée 104 peuvent être séparés l'un de l'autre pour leur conditionnement en vue de leur vente, ce qui diminue l'encombrement, notamment en plaçant la poignée 104 à l'intérieur du bac 100, et permet un emballage simple.

[0031] Selon une variante intéressante de ce mode de réalisation, le bac 100 étant quadrangulaire, la poignée 104 s'étend sensiblement selon une diagonale du fond 101 du bac 100.

[0032] Ainsi, on peut donner à la poignée 104 une longueur maximum qui rend son maniement commode, sans dépasser le contour du bac 100.

[0033] On voit sur la figure 2 que l'organe de retenue 106 forme une proéminence faible, et ne dépasse pas le contour du rebord inférieur 105. Cet organe 106 est donc entièrement logé à l'intérieur du volume déterminé par le fond 101 et le rebord inférieur 105.

[0034] Lorsque la poignée 104 est démontée, le bac 100 peut donc être posé de manière stable, l'organe de retenue 106 ne provoquant aucune gêne.

[0035] Sur les figures 3 et 4, on voit que la poignée 104 est solidaire d'une semelle 107 de longueur voisine de celle de la poignée 104 proprement dite et qui dépasse celle-ci assez nettement vers l'avant en formant une patte 107 a qui doit être engagée entre le fond 101 et l'organe de retenue 106, constitué ici par un simple étrier. Celui-ci peut être plus ou moins élastique, afin de maintenir en place la semelle 107 bien appliquée selon toute sa surface contre la face extérieure du fond 101, comme cela est visible sur la figure 3.

[0036] Le tampon 200 a le même contour que celui du bac 100 et une surface un peu inférieure, afin que le tampon 200 puisse être placé dans le bac 100.

[0037] Le tampon 200 possède un corps 201 ayant une face supérieure pleine 202, un rebord périphérique 203 et des moyens de fixation 204 d'une plaque inférieure amovible 205 constituant la partie active du tampon 200.

[0038] La face supérieure 202 du corps 201 est munie d'une poignée 206 qui s'étend radialement au-delà du contour extérieur du corps 201 du tampon 200, et à une hauteur H supérieure à celle $H1$ qui sépare le dessus de l'élément spongieux 103 et l'arête 108 du rebord périphérique supérieur 102, afin qu'un usager puisse saisir sans gêne notable la poignée 206 du tampon 200 au-dessus dudit rebord périphérique 102, lorsque le tampon 200 est placé dans le bac 100.

[0039] La face supérieure 202 et le rebord périphérique 203 du corps 201 du tampon 200 délimitent ensemble un espace interne qui est cloisonné par des nervures

de raidissage 207 et 208.

[0040] Les nervures 207 sont perpendiculaires aux nervures 208 (figures 7 et 8).

[0041] Les nervures 207 et 208 sont toutes délimitées par un plan virtuel commun P2, parallèle à la face supérieure 202 (figure 8).

[0042] Ce cloisonnement permet de rigidifier le corps 201 mais aussi de constituer un appui efficace pour la plaque amovible 205, raison pour laquelle celle-ci peut être rigide ou souple, selon l'élément ou les éléments d'application qu'elle porte, et selon les effets recherchés lors de l'application du tampon sur un support.

[0043] Un motif devant être précis, tel qu'un chiffre, une lettre, une note de musique, etc. est mieux reproduit avec une plaque 205 rigide, indéformable, alors que des motifs flous obtenus par exemple au moyen d'éléments d'application mous tels que surface spongieuse, pièce textile, peau de chamois, etc. acceptent une plaque 205 flexible, déformable.

[0044] Le corps du tampon 200 étant quadrangulaire, deux côtés opposés au moins du rebord périphérique 205 sont inclinés et traversés chacun d'au moins une fente 204, la plaque inférieure amovible 205 présentant des pattes destinées à pénétrer chacune dans une fente 204 et y être bloquées élastiquement de manière amovible.

[0045] Le cloisonnement du volume intérieur du corps 201 donne à ce dernier une grande rigidité et la présence dans un seul plan P2 des arêtes de toutes les nervures 207 et 208 donne à la plaque amovible 205 un appui bien réparti sur toute sa surface. Quand l'utilisateur applique le tampon sur un support, il appuie sur le corps 201 par la poignée 206 et son effort est transmis à la plaque 205 par les nervures 207 et 208 perpendiculaires à son plan.

[0046] La plaque 205 est munie d'autant de pattes 210 qu'il y a de fentes 204. Ces pattes sont moulées en une seule pièce avec la plaque 205 et s'élèvent au-dessus de la face 205 a qui se trouve à l'intérieur du corps 201, contre le plan P2 des nervures 207 et 208, quand la plaque 205 est mise en place.

[0047] Les pattes 210 sont en regard des fentes 204 mais elles possèdent un bec qui leur donne de profil une forme de harpon et qui oblige chaque patte 210 à ployer élastiquement transversalement à elle-même pour que le bec puisse traverser la fente 204, après quoi l'élasticité de la patte 210 revient élastiquement à sa forme d'origine et le bec se bloque au-dessus de la fente 204, ce qui assure ainsi le maintien de la plaque 205 sous le corps 201.

[0048] Si le rebord périphérique 203 était non pas incliné mais perpendiculaire au plan de la face 202, les pattes 210 devraient être très longues puisqu'il faudrait qu'elles s'étendent depuis la face 205 a jusqu'au-dessus de la face 202. En outre, elles formeraient des reliefs au-dessus de cette face 202, ce qui serait à la fois inesthétique et peu commode.

[0049] L'inclinaison des deux côtés opposés du re-

bord 203 où se trouvent les fentes 204 permet de rapprocher les fentes 204 du niveau de la face 205a et donc, de raccourcir les pattes 210. En outre, le retrait de la plaque 205 est facilité car l'utilisateur peut facilement accéder à la partie des pattes 210 située au-dessus des fentes 204 pour repousser élastiquement les becs de ces pattes 210 et leur permettre de repasser par les fentes 204 pour libérer la plaque 205 et la retirer, éventuellement en vue de son remplacement par une autre.

[0050] ici, le rebord périphérique 203 a trois côtés inclinés, mais d'un strict point de vue fonctionnel, il suffit que les deux côtés traversés de fentes 204 soient inclinés, pour la raison explicitée ci-dessus. Il pourrait donc avoir quatre côtés inclinés pour des raisons esthétiques, auquel cas le corps 201 aurait la forme d'un tronc de pyramide.

[0051] On a représenté un exemple où trois côtés du rebord 203 sont inclinés, le quatrième étant perpendiculaire au plan de la face supérieure 202, car cela facilite le repérage par l'utilisateur de la position du tampon par rapport au support, ce bord jouant le rôle d'une règle.

[0052] La hauteur des pattes 210 détermine le degré de serrage de la plaque 205 contre les nervures 207 et 208, en jouant sur la plus ou moins grande flexibilité de cette plaque 205 et aussi celle du corps 201.

[0053] Quand on souhaite un appui ferme et direct de la face 205a contre le plan virtuel P2 commun aux nervures 207 et 208, on détermine la hauteur des pattes 210 avec précision pour que les becs se coincent au-delà des fentes 204 quand la face 205a est nettement appliquée contre le plan P2.

[0054] Selon une caractéristique de l'invention, le corps 201 du tampon 200 et la plaque amovible 205, quand ils sont réunis l'un à l'autre, laissent subsister en eux un espace (non visible sur le dessin) dans lequel peut être coincé un élément d'application amovible tel qu'une pièce souple, éventuellement à cellules ouvertes (non représenté).

[0055] Cela est obtenu en donnant aux pattes 210 une hauteur supérieure à ce qui est nécessaire pour immobiliser la plaque amovible 205. Cette hauteur est déterminée par l'épaisseur de l'élément d'application et par sa déformabilité, afin que cet élément placé contre la face extérieure 205b et intercalé par ses marges entre le corps 201 et la plaque 205 soit coincé énergiquement et maintenu par compression de la plaque 205 assujettie au corps 201 par interpénétration des pattes 210 et des fentes 204.

[0056] La face 205b, opposée à la face 205a de la plaque 205, demeure à l'extérieur et constitue la partie active du tampon devant porter l'élément d'application qui doit être d'abord pressé contre l'élément spongieux 103 du bac 100 pour s'y charger de liquide et ensuite appliqué fortement sur le support.

[0057] La plaque amovible 205 présente un ou plusieurs motifs, en relief ou en creux.

[0058] Le ou les motifs sont rapportés sur la plaque amovible 205 proprement dite. ici, on a représenté le

cas où l'élément d'application qui possède un motif à reporter est constitué par une pièce 211 en élastomère rapportée par collage sur la face 205b et gravée en forme de « 7 » en sens inverse, afin qu'il soit reporté sur le support en sens direct.

[0059] Ce motif est donc en relief, mais on pourrait également prévoir qu'un ou plusieurs motifs sont en creux, afin d'obtenir un décor « en négatif », le motif apparaissant comme une partie du support lui-même, sur un fond différent.

[0060] Un motif en relief peut aussi être rigide et utilisé pour emboutir partiellement le support, lorsque celui-ci est déformable, comme par exemple une plaque de polystyrène expansé.

[0061] Selon une caractéristique de l'invention, la plaque amovible 205 possède des organes de retenue pour un ou plusieurs éléments d'application amovibles tels que pièces souples, éventuellement à cellules ouvertes.

[0062] Sur la figure 12 on a représenté un exemple de réalisation de cette caractéristique, sous forme d'une pluralité d'organes de maintien 212, constitué de disques en un matériau fin et souple découpés de lignes radiales 213 déterminant autant de languettes 214 susceptibles de fléchir élastiquement quand on exerce une pression au centre du disque.

[0063] Quand on exerce cette pression avec un doigt contre un élément lui-même souple, par exemple textile (non représenté), on le pousse au-delà du plan initial des languettes 214 à l'encontre de leur résistance, et quand on retire le doigt, l'élément souple reste prisonnier des languettes 214 revenant à leur position primitive et restant arc-boutées contre l'élément dans le sens opposé à celui de son retrait.

[0064] Un organe de maintien de ce type est bien connu en soi, notamment comme porte torchon.

[0065] La fonction des languettes 214 ne peut être obtenue que si aucune pièce ne gêne leurs mouvements de déformation et n'occupe la place de l'élément souple, raison pour laquelle le corps 201 doit être creux et doit être cloisonné de telle sorte que les nervures 207 et 208 se placent entre les organes de maintien 212.

[0066] Il faut aussi que les languettes 214 se déforment beaucoup plus facilement que la plaque 205 proprement dite, ce que l'on peut obtenir par moulage en une seule pièce de la plaque 205 et des organes de maintien 212, en donnant à la plaque une épaisseur nettement plus importante que celle des languettes 214, les disques consistant essentiellement en une membrane.

[0067] L'utilisateur a le choix de placer un ou plusieurs éléments souples, selon les effets décoratifs qu'il cherche à obtenir sur le support.

[0068] Il a été indiqué plus haut que le côté du rebord 203 qui est perpendiculaire au plan de la face supérieure 202 sert de règle pour que l'utilisateur puisse repérer facilement l'emplacement exact du tampon lorsqu'il reporte sur un support le motif que porte la plaque 205.

[0069] Il est possible que le support ne présente pas de signes de référence (lignes, points, dessins, etc.) par rapport auxquels l'utilisateur peut positionner le tampon.

[0070] Selon l'invention, l'ensemble comprend en outre au moins une réglette amovible devant être engagée en partie dans une encoche latérale ménagée à la base du rebord périphérique 203 du corps 201 du tampon 200 afin de dépasser le contour extérieur dudit corps 201, en vue de constituer un repère de positionnement du tampon sur un support, par exemple un élément remarquable dudit support.

[0071] La figure 15 représente une telle réglette et la figure 16 illustre le montage de cette réglette sur un tampon.

[0072] Ici, la réglette 215 a une extrémité 216 en forme de spatule et une tige plate 217 plus étroite que l'extrémité 216 car celle-ci doit avoir une largeur l assez importante pour avoir un appui stable angulairement par rapport à un mur M (figure 16), alors que la tige plate doit avoir un encombrement minimum pour son assujettissement au tampon 200.

[0073] En effet, à défaut de signe de référence, un support a toujours au moins un bord, ce qui est le cas d'un panneau de mur, par exemple, qui est nécessairement limité soit par un autre mur perpendiculaire, soit par un montant de porte ou de fenêtre, et une réglette selon l'invention permet de former une butée qui détermine l'emplacement exact du tampon par rapport au bord du support.

[0074] L'ensemble comporte au moins deux réglettes de longueurs différentes.

[0075] Ainsi, l'utilisateur peut utiliser sélectivement l'une des différentes réglettes dont il dispose pour placer les motifs sur le support comme il le souhaite, à distance plus ou moins grande du bord du support, suivant la longueur de la réglette qu'il a choisie.

[0076] Selon une caractéristique de l'invention, l'ensemble comprend au moins une réglette faite en matériau cassant et marquée de lignes d'affaiblissement.

[0077] Sur la figure 15, on voit que la réglette 215 présente une spatule 216 très longue, marquée de lignes d'affaiblissement 218 transversales selon l'une quelconque desquelles l'utilisateur peut casser la spatule pour diminuer sa longueur, c'est-à-dire la longueur totale L de la réglette 215.

[0078] La tige plate 217 a toujours la même longueur afin de conserver ses caractéristiques quelle que soit la longueur de la spatule 216, afin de pouvoir dans tous les cas coopérer avec les organes du tampon prévus pour son maintien.

[0079] Sur les figures 13 et 16, on voit qu'une encoche latérale 219 est ménagée à la base du rebord périphérique 203, encoche qui a, au jeu près, la même section que la tige plate 217, celle-ci étant engagée dans l'encoche 219 après que la plaque amovible 205 ait été mise en place, de sorte que la tige 217 se trouve au-dessus de cette plaque 205.

[0080] Etant donné la présence des nervures 207 et

208, il faut ménager un espace entre elles et la face 205a. On peut donner aux pattes 210 une longueur telle que cette face 205a n'est pas en contact avec les nervures, en ménageant un espace au moins égal à l'épaisseur de la tige plate 217, ou bien prévoir un canal (non représenté) dans l'épaisseur de la plaque 205, ayant une profondeur égale à l'épaisseur de la tige plate 217 et une largeur égale à celle de ladite tige plate 217.

[0081] ici, on a représenté le cas où la plaque 205 reste à petite distance des nervures 207 - 208, et présente deux nervures parallèles et de faible hauteur 220, écartées l'une de l'autre d'une distance égale au jeu près à la largeur de la tige plate 217 et alignées avec les bords latéraux de l'encoche 219 (figures 11 et 13). Ainsi, la tige plate 217 est correctement guidée et maintenue dans une orientation fixe.

[0082] On peut fixer effectivement la réglette dans le tampon par exemple au moyen d'une fente 221 située à l'extrémité de la tige plate 217 et qui doit coopérer avec une nervure de largeur coordonnée (non visible sur le dessin) et située soit sur la plaque 205, soit à l'intérieur de l'espace cloisonné du corps 201. Cette nervure est avantageusement constituée par une partie de cloison.

[0083] Lors que l'on met la réglette en place, on la pousse vers l'intérieur du tampon et on force un peu jusqu'au coincement qui résulte de la pénétration de la nervure dans la fente 221.

[0084] Le retrait de la réglette peut se faire en exerçant une traction suffisamment forte pour supprimer les frottements de coincement.

[0085] On a décrit une encoche 219 sur le côté du rebord 203 situé dans l'axe avant de la poignée 206, mais on voit sur les figures 11 et 16 qu'une autre encoche 219 associée à d'autres petites nervures 220 est également prévue sur un côté du rebord 203 adjacent au précédent, ce qui montre que l'on peut prévoir une encoche 219 sur au moins deux côtés du rebord 203, et donc sur trois ou quatre.

[0086] Les éléments d'application, qu'il y en ait un ou plusieurs sur une même plaque 205, peuvent être en toutes sortes de matériaux : tissu, éponge, mousse, peau de chamois naturelle ou synthétique, matière plastique, caoutchouc, etc.

[0087] L'ensemble est avantageusement associé à des éléments d'application ayant des motifs coordonnés entre eux : lettres de l'alphabet, chiffres de 0 à 9, notes de musique (blanche, ronde, noire, croche, etc.) ou constituant un motif à lui seul répétitif tel qu'un pétale de fleur.

[0088] De même, on peut préconiser l'usage d'un revêtement particulièrement intéressant pour le support, en vue d'une application parfaite au tampon : papier peint spécifique, neutre, à motif, à trame, à repères de guidage, absorbant.

[0089] Ce revêtement peut être non plus un papier mais un produit à étaler, en particulier une peinture de fond absorbante.

Revendications

1. Ensemble portatif pour le report d'un produit substantiellement liquide par petites zones successives sur des supports tels que des murs, cloisons et panneaux décoratifs, éventuellement munis d'un revêtement absorbant, **caractérisé en ce qu'il** comprend deux objets distincts mais coordonnés en formes et dimensions, l'un étant constitué par un bac (100) formé d'un fond (101) qui est entouré d'un rebord périphérique supérieur (102) et qui est recouvert d'un élément spongieux (103) devant contenir une réserve du produit, et l'autre étant constitué par un tampon (200) de même contour que celui du bac (100) et de surface inférieure, afin que le tampon (200) puisse être placé dans le bac (100) de préférence de manière emboîtable, une poignée de préhension (104) étant disposée à l'extérieur du fond (101) du bac (100). 5
2. Ensemble selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le bac (100) présente en outre un rebord périphérique inférieur (105) qui entoure l'extérieur du fond (101). 10
3. Ensemble selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la poignée de préhension (104) du bac (100) est amovible par rapport à un organe de retenue (106) solidaire de l'extérieur du fond (101) et faisant par rapport à lui une proéminence au plus égale à la hauteur (h) du rebord périphérique inférieur (105). 15
4. Ensemble selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le bac (100) étant quadrangulaire, la poignée (104) s'étend sensiblement selon une diagonale du fond (101) du bac (100). 20
5. Ensemble selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le tampon (200) présente un corps (201) ayant une face supérieure pleine (202), un rebord périphérique (203) et des moyens de fixation (204) d'une plaque inférieure amovible (205) constituant la partie active du tampon (200). 25
6. Ensemble selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** la face supérieure (202) du tampon (200) est munie d'une poignée (206) qui s'étend radialement au-delà du contour extérieur du corps (201) du tampon (200), et à une hauteur (H) supérieure à celle (H1) qui sépare le dessus de l'élément spongieux (103) et l'arête du rebord périphérique supérieur (102), afin qu'un usager puisse saisir sans gêne notable la poignée (206) du tampon (200) au-dessus dudit rebord périphérique (102), lorsque le tampon (200) est placé dans le bac (100). 30
7. Ensemble selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** la face supérieure (202) et le rebord périphérique (203) du corps (201) du tampon (200) délimitent ensemble un espace interne qui est cloisonné par des nervures de raidissage (207 - 208). 35
8. Ensemble selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** les nervures (207 et 208) sont toutes délimitées par un plan virtuel commun (P) parallèle à la face supérieure (202). 40
9. Ensemble selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** le corps (201) du tampon (200) étant quadrangulaire, deux côtés opposés au moins du rebord périphérique (203) sont inclinés et traversés chacun d'au moins une fente (204), la plaque inférieure amovible (205) présentant des pattes (210) destinées à pénétrer chacune dans une fente (204) et à y être bloquées élastiquement de manière amovible. 45
10. Ensemble selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** le corps (201) du tampon (200) et la plaque amovible (205), quand ils sont réunis l'un à l'autre, laissent subsister entre eux un espace dans lequel peut se coincer un élément d'application amovible tel qu'une pièce souple, éventuellement à cellules ouvertes. 50
11. Ensemble selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** la plaque amovible (205) possède des organes de retenue (212) pour un ou plusieurs éléments d'application amovibles tels que pièces souples, éventuellement à cellules ouvertes. 55
12. Ensemble selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** la plaque amovible (205) présente un ou plusieurs motifs, en relief et/ou en creux. 60
13. Ensemble selon la revendication 12, **caractérisé en ce que** le ou les motifs (211) sont rapportés sur la plaque amovible (205) proprement dite. 65
14. Ensemble selon la revendication 5, **caractérisé en ce qu'il** comprend en outre au moins une réglette amovible (215) devant être engagée en partie dans une encoche latérale (219) ménagée à la base du rebord périphérique (203) du corps (201) du tampon (200) afin de dépasser le contour extérieur dudit corps (201) en vue de constituer un repère de positionnement du tampon (200) sur un support, par rapport à un élément remarquable (M) dudit support. 70
15. Ensemble selon la revendication 14, **caractérisé en ce qu'il** comprend au moins deux réglettes (215) de longueurs différentes. 75
16. Ensemble selon la revendication 14, **caractérisé**

en ce qu'il comprend au moins une règlette faite en matériau cassant et marquée de lignes d'affaiblissement (218).

5

10

15

20

25

30

35

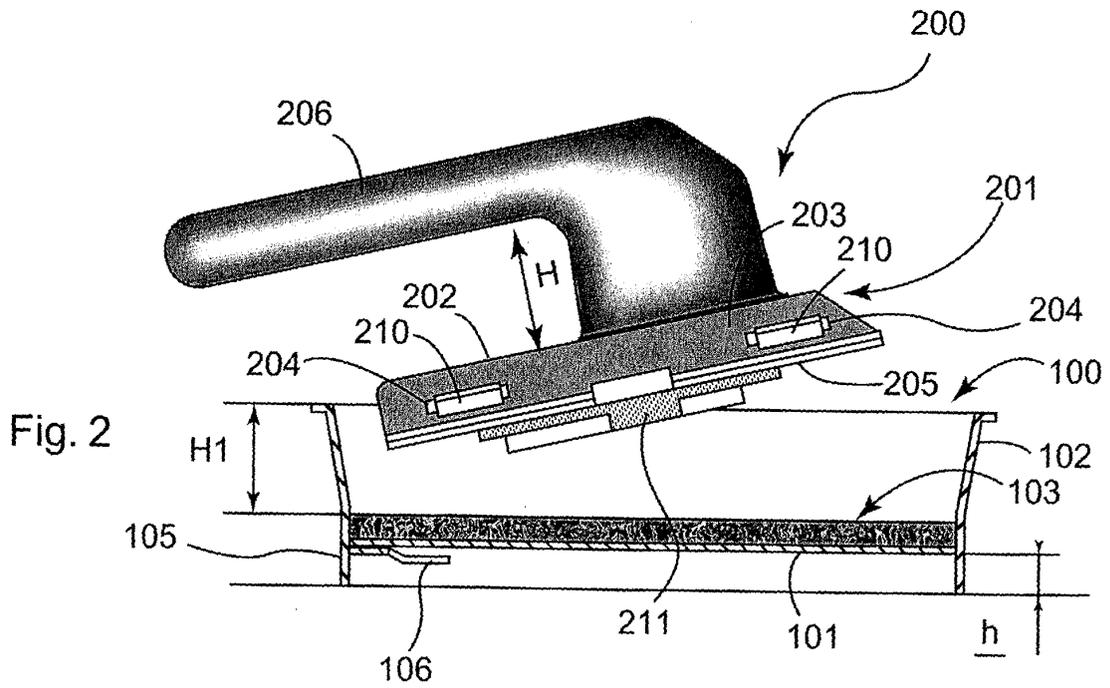
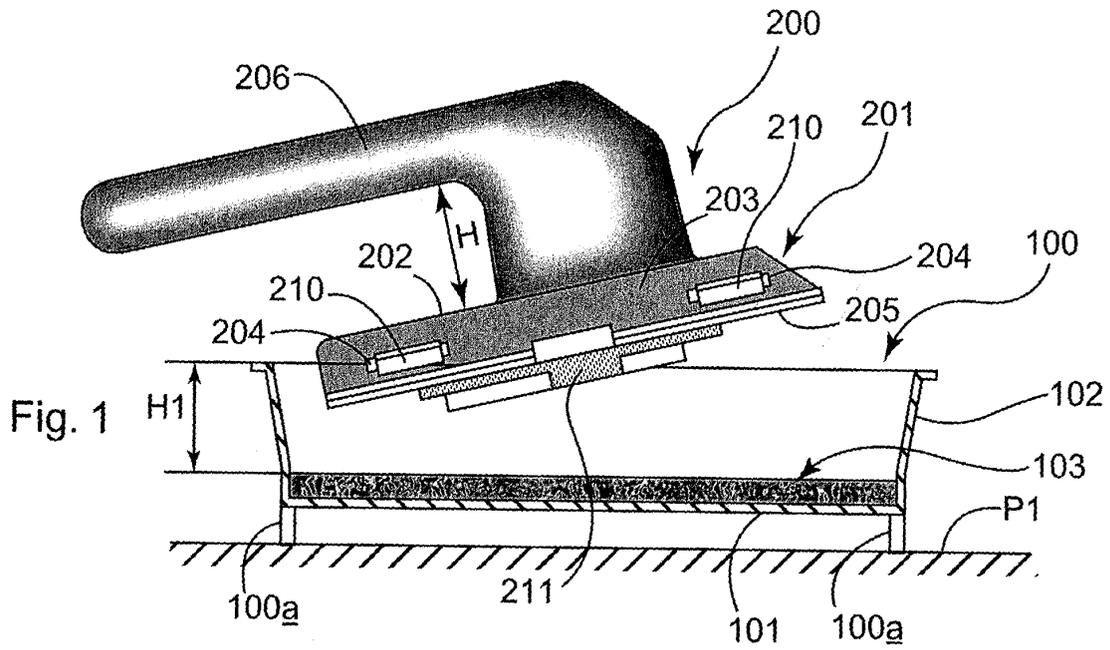
40

45

50

55

7



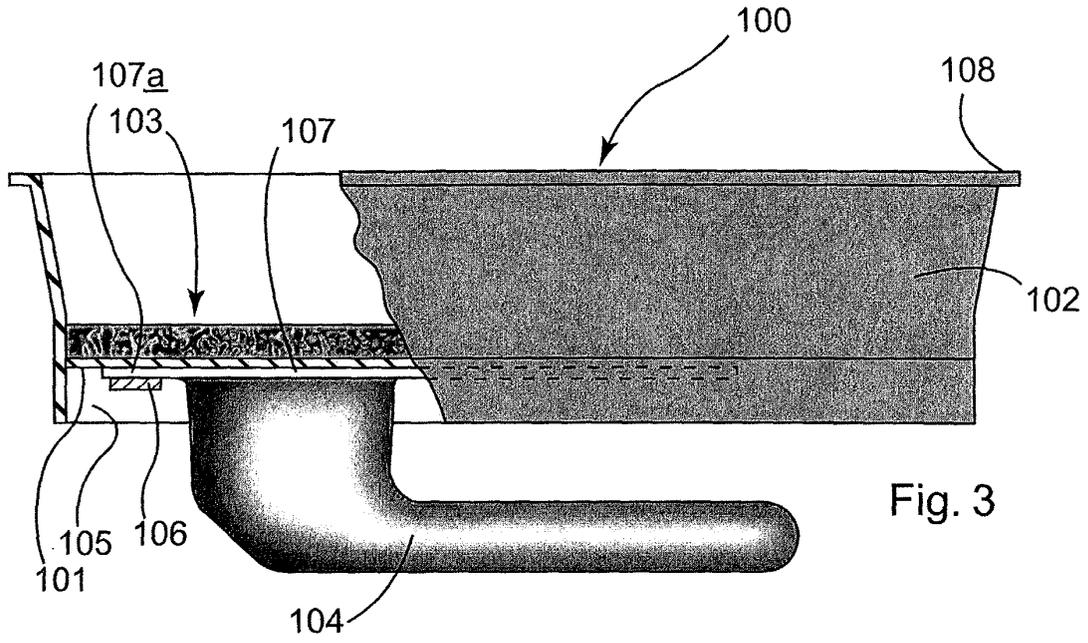


Fig. 3

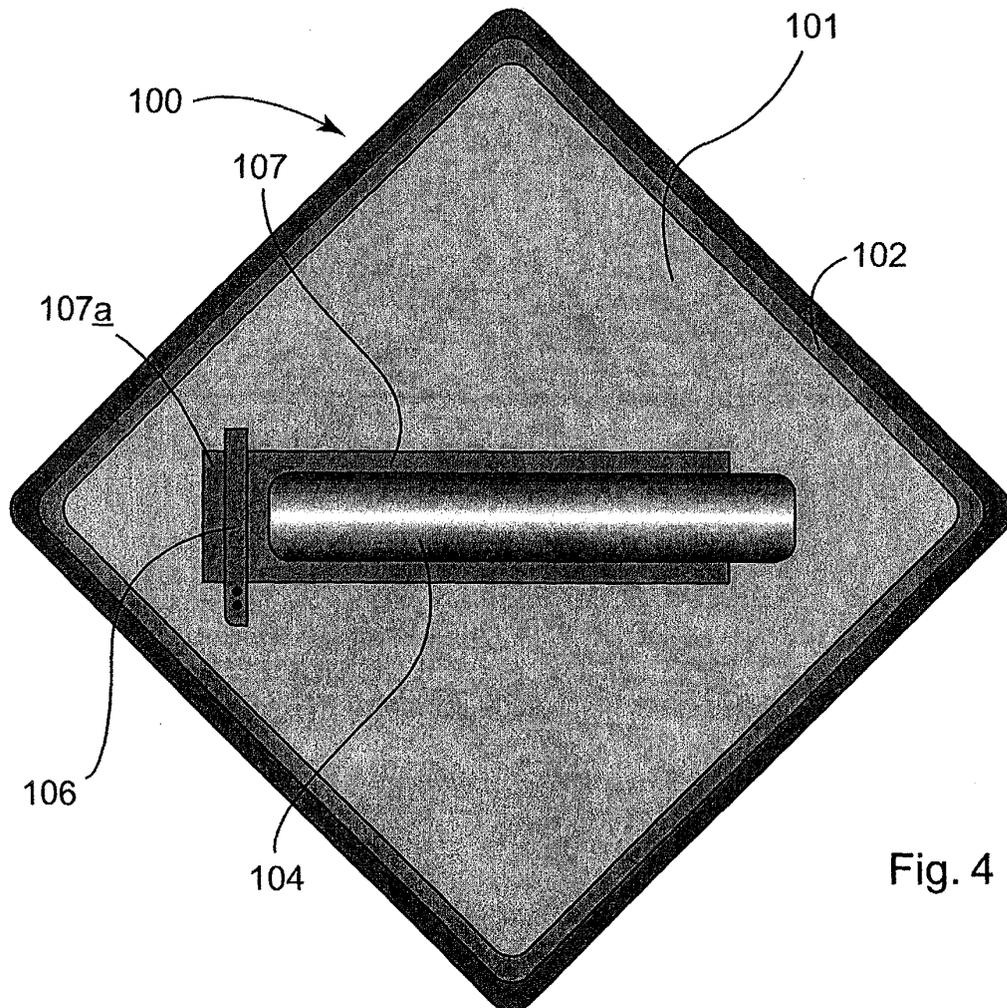
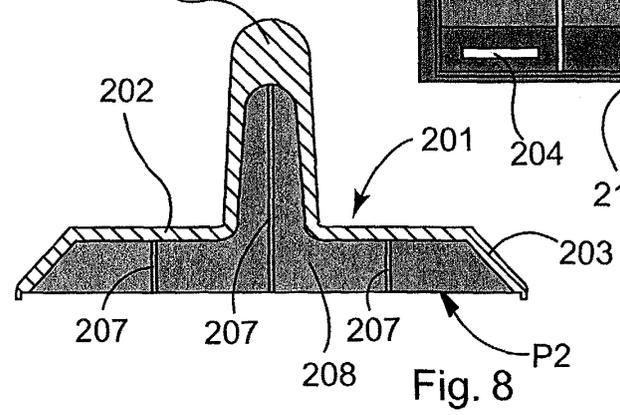
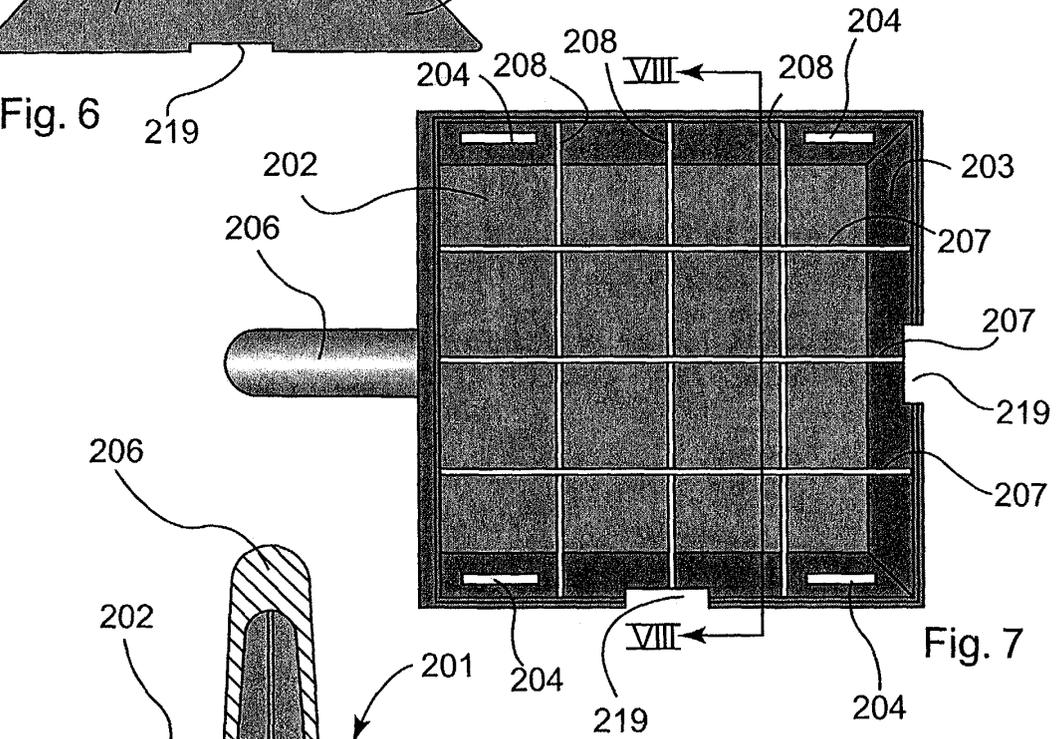
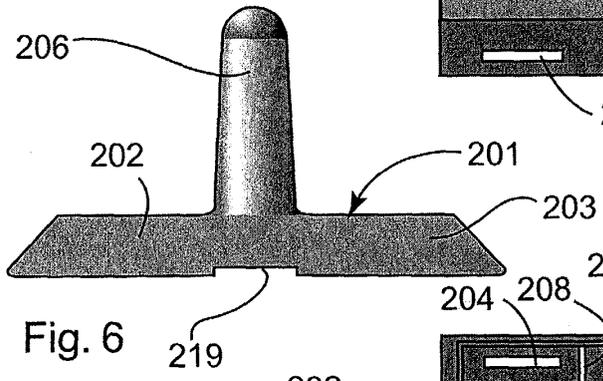
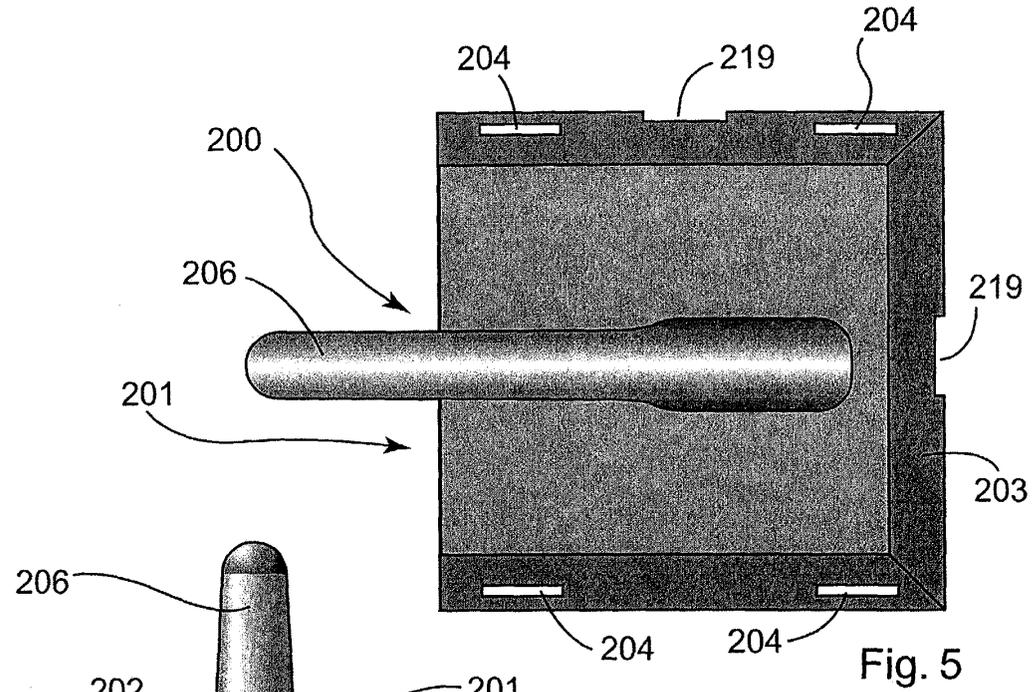
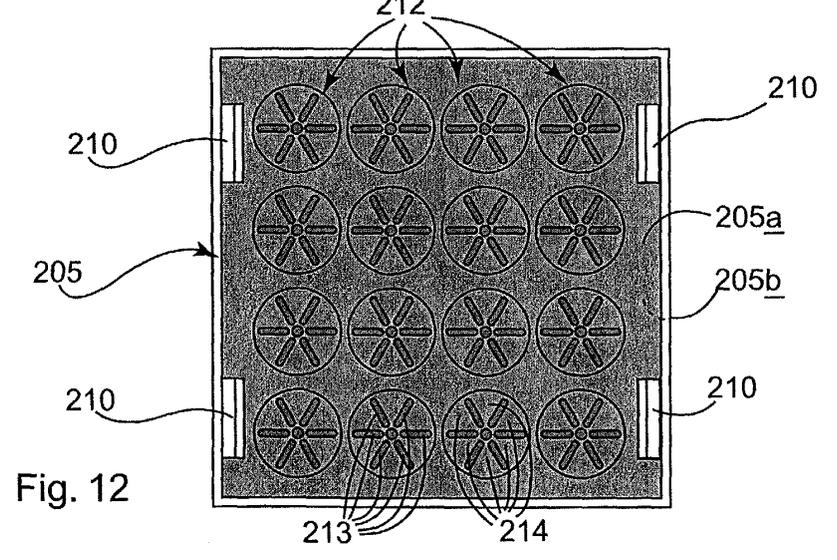
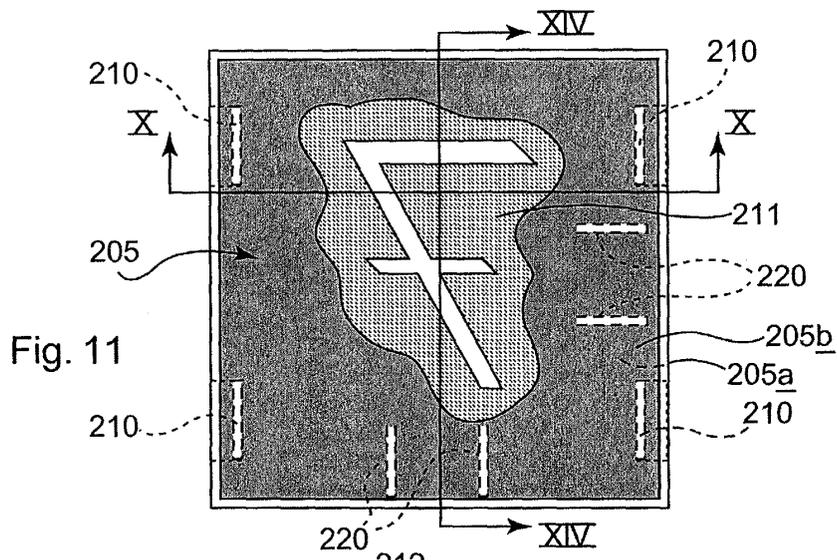
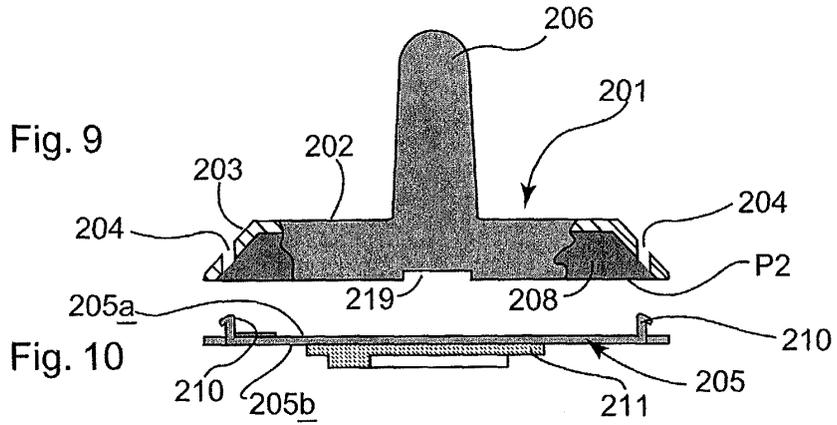
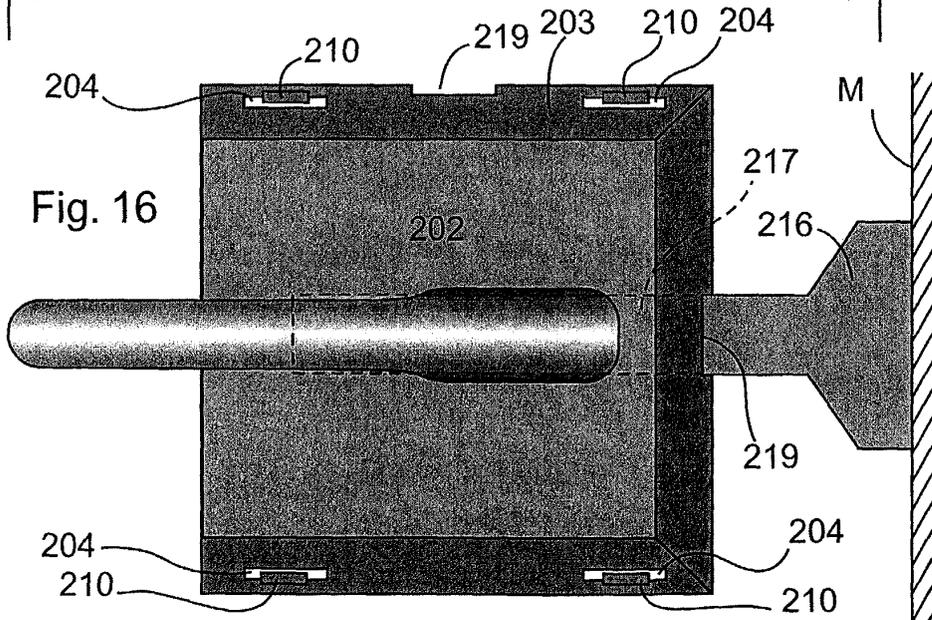
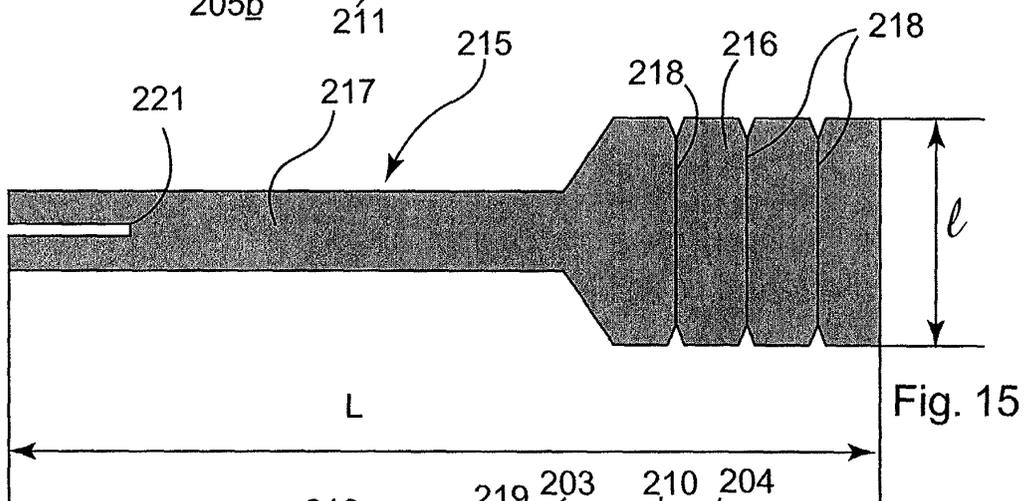
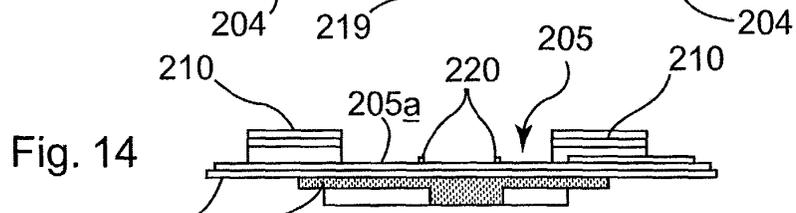
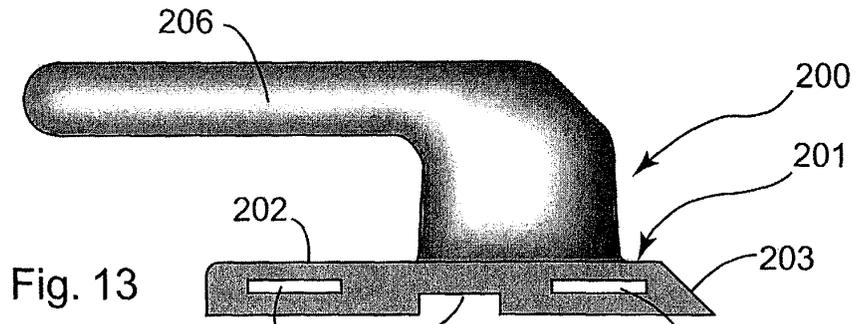


Fig. 4









Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 03 29 2336

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	FR 2 563 159 A (DAYANA GIFT SAS DI ALOI ANNA C) 25 octobre 1985 (1985-10-25) * page 2, ligne 2 - page 2, ligne 37; figures 1-3 *	1,2	B41K1/26 B44C1/24 B05C17/12
X	US 6 167 807 B1 (MAGGIO MICHAEL) 2 janvier 2001 (2001-01-02) * colonne 3, ligne 8 - colonne 4, ligne 31; figures 1-6 *	1	
Y	US 3 158 096 A (ARNOLD ARNOLD F) 24 novembre 1964 (1964-11-24) * colonne 1, ligne 49 - colonne 2, ligne 15; figures 1-3 *	1,2	
Y	US 4 058 085 A (YANG TEH-TSAO) 15 novembre 1977 (1977-11-15) * colonne 1, ligne 42 - colonne 2, ligne 22; figures 1,3 *	1,2	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			B41K B44C B05C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
MUNICH		27 janvier 2004	Sartor, M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 29 2336

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

27-01-2004

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2563159	A	25-10-1985	DE 8511405 U1 ES 286648 U FR 2563159 A1	30-05-1985 16-11-1985 25-10-1985
US 6167807	B1	02-01-2001	AUCUN	
US 3158096	A	24-11-1964	AUCUN	
US 4058085	A	15-11-1977	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82